



Conseil économique et social

Distr. générale
12 janvier 2026

Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Afrique
Comité d'experts de la Conférence des ministres africains
des finances, de la planification et du développement économique
Quarante-quatrième réunion
Tanger (Maroc) (hybride), 28-30 mars 2026

Point 6 f) de l'ordre du jour provisoire**

Questions statutaires : Rapports sur les travaux des
organes subsidiaires de la Commission économique pour
l'Afrique

Rapport des comités intergouvernementaux de hauts **fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique centrale et** **l'Afrique de l'Est sur leur quatrième réunion** **commune**

Note du secrétariat

Le secrétariat de la Commission économique pour l'Afrique a l'honneur de transmettre aux membres de la Commission le rapport des comités intergouvernementaux de hauts fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique centrale et l'Afrique de l'Est sur les travaux de leur quatrième réunion commune.

* Nouveau tirage pour raisons techniques (3 mars 2026).

** E/ECA/COE/44/1/Rev.1.



Rapport des comités intergouvernementaux de hauts fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique centrale et l'Afrique de l'Est sur leur quatrième réunion commune

Introduction

1. La quatrième réunion commune des comités intergouvernementaux de hauts fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique centrale et l'Afrique de l'Est, qui s'est tenue en ligne le 1^{er} octobre 2025, avait pour thème « Investir dans les capacités de production et le commerce pour un avenir résilient ». La réunion a été organisée en partenariat avec le Ministère de l'économie, des finances, de la dette et des participations, chargé de la lutte contre la vie chère, du Gabon.

2. Cette réunion commune avait pour principal objectif d'examiner les questions de réglementation relatives aux mandats et aux activités des bureaux sous-régionaux de la CEA en Afrique centrale et en Afrique de l'Est, et d'offrir un cadre de discussion qui permettrait aux experts de débattre des questions de développement économique et social et de recenser des recommandations réalistes, inclusives et durables, conformes au thème de la réunion commune. Les préoccupations des femmes et des jeunes ont été abordées au cours des débats.

I. Ouverture de la réunion [point 1 de l'ordre du jour]

A. Participation

3. Ont assisté à la réunion commune près de 230 participants, dont des représentants des États membres de la CEA suivants : Angola, Burundi, Cameroun, Comores, Congo, Djibouti, Guinée équatoriale, Érythrée, Gabon, Kenya, Madagascar, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Seychelles, Somalie, Soudan du Sud et Tchad.

4. Les entités du système des Nations Unies ci-après y étaient représentées : Bureau du Coordonnateur résident - Érythrée ; Bureau du Coordonnateur résident - Kenya ; Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) ; Groupe de la Banque mondiale ; Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés ; Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine ; Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture ; Organisation internationale du Travail ; Organisation mondiale de la Santé ; Programme des Nations Unies pour l'environnement ; Programme des Nations Unies pour le développement ; Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat).

5. Des représentants des organisations intergouvernementales et régionales suivantes ci-après étaient également présents : Autorité intergouvernementale pour le développement ; Banque de développement des États de l'Afrique centrale ; Chambre de commerce, d'industrie et d'agriculture de l'Afrique de l'Est ; Commission de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale ; Commission de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) ; Commission de surveillance du marché financier de l'Afrique centrale ; Conseil économique, social et culturel de l'Union africaine ; East Africa Business and Investment Advisory Council ; East African Business Council ; Fédération des organisations des femmes entrepreneures des

États d'Afrique centrale ; Organisation africaine de normalisation ; Programme des réformes économiques et financières de la CEMAC.

6. Des observateurs représentant des organisations de la société civile, des entreprises privées, des établissements universitaires, des groupes de réflexion et les médias ont également assisté à la réunion.

7. Les bureaux sous-régionaux de la CEA en Afrique centrale et en Afrique de l'Est ont assuré les services de secrétariat de la réunion commune.

B. Déclarations liminaires

8. Le Président du Bureau sortant en Afrique centrale et Directeur de l'intégration régionale au Ministère de l'économie, de la planification et de l'aménagement du territoire du Cameroun, Jérémie Biban Biban, a prononcé une allocution d'ouverture au nom des bureaux sortants en Afrique centrale et en Afrique de l'Est. Félicitant le secrétariat et les membres de la CEA de leur contribution à l'organisation de la réunion commune et à la mise en œuvre des programmes de travail des comités, malgré les difficultés financières et institutionnelles, M. Biban Biban a tenu à souligner la pertinence du thème, qui était en adéquation avec les ambitions régionales de diversification économique et de transformation structurelle. Parmi les principales initiatives entreprises au cours de la période considérée, on peut citer l'organisation d'un symposium sur les zones économiques spéciales de nouvelle génération, qui s'est tenu à Douala (Cameroun) du 21 au 23 janvier 2025 ; le soutien aux microentreprises et petites et moyennes entreprises en République centrafricaine ; et la tenue d'une conférence internationale sur l'économie bleue durable dans le golfe de Guinée, organisée à Yaoundé les 9 et 10 juillet 2025. En conclusion, M. Biban Biban a réitéré sa détermination à soutenir les efforts de développement durable et inclusif en Afrique centrale et en Afrique de l'Est.

9. Remerciant le Gouvernement gabonais, le Directeur du Bureau sous-régional de la CEA en Afrique centrale, Jean Luc Mastaki, a insisté sur l'importance de la résilience face à l'incertitude économique mondiale, et a mis l'accent sur la nécessité d'investir dans les capacités productives et le commerce afin de renforcer les économies de l'Afrique centrale et de l'Afrique de l'Est. S'appuyant sur les données obtenues au moyen de l'indice des capacités productives de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, M. Mastaki a souligné les résultats médiocres des deux sous-régions et qu'il importait au plus haut point de diversifier leur économie. Il a également fait référence à l'Engagement de Séville comme cadre de financement du développement durable, et a réaffirmé l'engagement de la CEA de soutenir ses membres en fournissant une assistance technique et en formulant des orientations.

II. Élection du Bureau et adoption de l'ordre du jour et du programme de travail [point 2 de l'ordre du jour]

10. Les États membres suivants ont été élus pour constituer le nouveau Bureau :

Président :	Gabon
Vice-Président :	Tchad
Rapporteur :	Sao Tomé-et-Principe

11. Le Comité a adopté le programme de travail et l'ordre du jour ci-après :

1. Ouverture de la réunion.

2. Élection du Bureau et adoption de l'ordre du jour et du programme de travail.
3. Aperçu socioéconomique de l'Afrique centrale et de l'Afrique de l'Est et principales conclusions figurant dans la note d'information.
4. Présentation des activités annuelles des bureaux sous-régionaux de la CEA en Afrique centrale et en Afrique de l'Est.
5. Examen et adoption du projet de recommandations formulées par les comités intergouvernementaux de hauts fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique centrale et l'Afrique de l'Est.
6. Clôture de la réunion.

III. Aperçu socioéconomique de l'Afrique centrale et de l'Afrique de l'Est et principales conclusions figurant dans la note d'information [point 3 de l'ordre du jour]

A. Situation socioéconomique récente en Afrique de l'Est

12. Un représentant du secrétariat a présenté le rapport sur la situation socioéconomique récente en Afrique de l'Est¹.

13. Les participants ont déclaré que, malgré une grande incertitude quant aux perspectives de l'économie mondiale et un niveau d'endettement moyen qui restait élevé, l'Afrique de l'Est faisait preuve d'une certaine résilience, avec un taux de croissance moyen de 5,8 % en 2024 et un taux de croissance moyen prévu de 6,1 % en 2025, principalement sous l'effet des prix élevés des produits de base, du commerce soutenu entre les pays de la sous-région et de l'augmentation des investissements. Alors que la plupart des taux d'inflation en Afrique de l'Est avaient légèrement reculé en 2024 et au premier semestre 2025, du fait surtout d'une légère baisse des prix des denrées alimentaires et des carburants, le Burundi et l'Éthiopie avaient enregistré des taux à deux chiffres en 2025.

14. Ils étaient préoccupés par les effets néfastes éventuels de l'imposition de droits de douane par les États-Unis d'Amérique sur leurs importations en provenance de nombreux pays, en particulier des pays d'Afrique de l'Est, lesquels entretenaient des relations commerciales étroites avec les États-Unis. Toutefois, au vu des dernières données commerciales disponibles portant sur juillet 2025, les exportations de l'Afrique de l'Est à destination des États-Unis n'avaient pas encore subi le contrecoup et les exportations d'un certain nombre de pays de la sous-région avaient même augmenté.

15. Les échanges commerciaux annuels entre les États partenaires de la Communauté de l'Afrique de l'Est avaient augmenté de 22 % entre 2023 et 2024, et, pour la première fois, leur valeur totale avait dépassé les 11 milliards de dollars. Compte tenu de la plus grande diversification sectorielle du commerce dans la sous-région, cette hausse a fait naître l'espoir d'une accélération de la diversification économique par rapport aux produits de base.

16. Les pays ont continué à subir les conséquences des niveaux d'endettement élevés, même si l'affaiblissement du dollar américain leur a apporté un certain soulagement. Une mobilisation accrue des ressources

¹ Commission économique pour l'Afrique (CEA), *A comparative analysis of recent economic and social developments in Eastern Africa* (document établi à l'occasion de la quatrième réunion commune des comités intergouvernementaux de hauts fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique centrale et l'Afrique de l'Est).

intérieures et la réduction des dépenses non essentielles sont restées des priorités pour de nombreux gouvernements d’Afrique de l’Est.

17. Indiquant que le tourisme demeurait un puissant moteur de croissance en Afrique de l’Est, les participants ont fait ressortir que, en 2025, le Bureau sous-régional de la CEA en Afrique de l’Est avait aidé le Gouvernement kényan à élaborer une nouvelle stratégie nationale du tourisme ; avait offert une assistance technique au Gouvernement seychellois pour l’élaboration d’une stratégie visant à promouvoir le tourisme de croisière ; et évaluait en permanence les retombées économiques du tourisme au Rwanda.

B. Situation socioéconomique récente en Afrique centrale

18. Un représentant du secrétariat a présenté le rapport sur la situation socioéconomique récente en Afrique centrale².

19. Les participants ont indiqué que, bien que le taux de croissance moyen de l’Afrique centrale ait légèrement augmenté, passant de 3,4 % en 2023 à 4,5 % en 2024, notamment sous l’effet d’une forte hausse des recettes pétrolières en Angola, les États de la sous-région avaient toujours du mal à créer les conditions propices à une croissance inclusive et soutenue qui pourraient améliorer le niveau de vie. Étant donné que le taux de croissance moyen de la sous-région est resté bien inférieur à 7 %, la réalisation de l’objectif de développement durable n° 8 (Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous) a continué de constituer un problème de taille.

20. Si les taux d’inflation variaient considérablement d’un pays à l’autre, le taux moyen pour l’Afrique centrale était resté élevé en 2024 et était passé de 11,7 % à 15,9 % depuis 2023. L’inflation était principalement alimentée par les prix alimentaires élevés.

21. En 2024, des déficits budgétaires et des déficits courants avaient, une fois de plus, été enregistrés dans la plupart des États d’Afrique centrale, illustrant de façon concrète la dépendance persistante de ces derniers à l’égard des prix des produits de base, notamment le pétrole, et de la vulnérabilité de leurs économies. Seuls les gouvernements angolais, congolais et gabonais avaient affiché un excédent courant.

C. Investir dans les capacités de production et le commerce pour un avenir résilient

22. Un représentant du secrétariat a présenté le document d’information sur le thème de la réunion : investir dans les capacités de production et le commerce pour un avenir résilient³.

23. Les participants ont déclaré qu’en raison des facteurs de vulnérabilité structurelle, les économies d’Afrique centrale et d’Afrique de l’Est restaient extrêmement vulnérables aux chocs mondiaux, dont plusieurs ont touché la sous-région au cours des deux dernières décennies, y compris la crise financière mondiale de 2007 et 2008, la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) et la guerre en cours entre la Fédération de Russie et l’Ukraine.

² CEA, Rapport sur les conditions socioéconomiques : investir dans les capacités de production et le commerce pour un futur résilient (document établi à l’occasion de la quatrième réunion commune des comités intergouvernementaux de hauts fonctionnaires et d’experts pour l’Afrique centrale et l’Afrique de l’Est).

³ CEA, Document d’information : *Investing in Productive Capacities and Trade for a Resilient Future* (à paraître).

24. Si l'Afrique de l'Est avait enregistré une croissance relativement stable, l'Afrique centrale s'était quant à elle heurtée à une forte volatilité, marquée par de brusques ralentissements économiques lors des périodes de chute des prix du pétrole.

25. Les deux sous-régions ont continué à dépendre fortement d'un ensemble restreint de capacités productives et des exportations de produits de base, les rendant particulièrement sensibles aux chocs externes résultant, par exemple, des pandémies, des perturbations des chaînes d'approvisionnement et des fluctuations de la demande mondiale. Le renforcement de la résilience était un processus à long terme, qui nécessitait des investissements dans la capacité productive et une plus grande intégration régionale.

26. Bien que l'intégration du commerce en Afrique de l'Est (20,8 %) ait été plus forte qu'en Afrique centrale (2,8 %), ces deux sous-régions ont continué d'accuser un retard par rapport aux autres régions du monde en ce qui concerne l'indice des capacités productives de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

27. Les domaines prioritaires appelant à l'action du gouvernement étaient le renforcement du capital humain et du capital naturel, l'amélioration des infrastructures et des systèmes énergétiques, l'élargissement de la desserte numérique et de la connectivité des transports et le soutien au développement du secteur privé. La diversification des structures économiques et une participation accrue au commerce régional étaient essentielles pour réduire la vulnérabilité face aux chocs économiques et placer l'Afrique centrale et l'Afrique de l'Est sur une trajectoire de développement plus durable.

IV. Présentation des activités annuelles des bureaux sous-régionaux de la CEA en Afrique centrale et en Afrique de l'Est [point 4 de l'ordre du jour]

A. Afrique centrale

28. Un représentant du secrétariat a présenté le rapport sur les activités du Bureau sous-régional de la CEA en Afrique centrale au cours de la période considérée ainsi que le programme de travail proposé pour 2026⁴.

29. Les participants ont déclaré que le Bureau sous-régional de la CEA en Afrique centrale avait coordonné ses efforts autour de trois priorités stratégiques : faire progresser la comptabilisation du capital naturel, favoriser une industrialisation inclusive grâce à des projets aptes à bénéficier d'un financement et promouvoir la diversification économique dans le cadre de zones économiques spéciales de nouvelle génération. Ces priorités avaient servi de base à des initiatives ciblées dans huit pays, englobant l'assistance technique, le renforcement des capacités et la rédaction de notes d'orientation sur la Zone de libre-échange continentale africaine, les chaînes de valeur régionales et l'économie bleue.

30. Dans la sous-région, les membres de la CEA avaient bénéficié d'un soutien accru pour intégrer les petites et moyennes entreprises dans le tissu économique au sens large, optimiser la gestion des ressources naturelles et élaborer des politiques industrielles cohérentes qui soient adaptées aux contextes nationaux.

⁴ CEA, Rapport d'activités : Afrique centrale (document établi à l'occasion de la quatrième réunion commune des comités intergouvernementaux de hauts fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique centrale et l'Afrique de l'Est).

31. En dépit de contraintes budgétaires, le Bureau sous-régional avait mobilisé, de manière stratégique, les ressources qui étaient à sa disposition pour obtenir des résultats tangibles, conformément à sa mission première.

32. En 2026, le Bureau sous-régional devrait consolider ces acquis en appuyant la mise en place de comptes environnementaux, en catalysant les investissements productifs et en accélérant la création de zones économiques spéciales liées aux chaînes de valeur prioritaires. La vision globale était de rendre l'Afrique centrale plus résiliente, plus inclusive et plus compétitive, tant au niveau régional qu'au niveau international.

33. Le Comité a approuvé le rapport annuel sur les activités de la CEA en Afrique centrale pour 2025 et le programme de travail proposé pour 2026.

B. Afrique de l'Est

34. Un représentant du secrétariat a présenté le rapport sur les activités du Bureau sous-régional de la CEA en Afrique de l'Est au cours de la période considérée ainsi que le programme de travail proposé pour 2026⁵.

35. Les participants ont déclaré que le Bureau sous-régional avait axé ses efforts sur l'aide apportée aux pays d'Afrique de l'Est membres de la CEA pour promouvoir le commerce au sein de la sous-région, et sur le tourisme et l'économie bleue.

36. Le Bureau sous-régional avait aidé les États d'Afrique de l'Est à renforcer les échanges dans la sous-région par l'amélioration des compétences. Les parties prenantes avaient reçu une formation à l'utilisation des outils nécessaires à la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, et des évaluations de l'incidence de l'Accord sur la transformation structurelle avaient été réalisées et diffusées. En outre, le Bureau sous-régional avait étudié des solutions commerciales numériques en vue de renforcer la sécurité alimentaire et les chaînes de valeur agricoles.

37. Des progrès avaient été accomplis dans l'application d'une boîte à outils pour l'évaluation de l'économie bleue au Rwanda, qui avait permis aux décideurs d'évaluer la contribution économique du secteur de manière plus précise.

38. Les participants ont répertorié les priorités pour 2026, en mettant l'accent sur la consolidation des progrès réalisés et les moyens de combler les lacunes dans les politiques.

39. Le Comité a approuvé le rapport annuel sur les activités de la CEA en Afrique de l'Est pour 2025 et le programme de travail proposé pour 2026.

V. Examen et adoption du projet de recommandations formulées par les comités intergouvernementaux de hauts fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique centrale et l'Afrique de l'Est [point 5 de l'ordre du jour]

40. Au cours de leurs délibérations, les membres des comités ont discuté des mesures éventuelles que pourraient prendre les États d'Afrique centrale et d'Afrique de l'Est pour renforcer la stabilité macroéconomique et accroître l'investissement dans les capacités productives et le commerce en vue de favoriser une croissance économique inclusive, résiliente et durable, ainsi que

⁵ CEA, *Annual programme performance report : ECA Sub Regional Office – Eastern Africa, 2025* (document établi à l'occasion de la quatrième réunion commune des comités intergouvernementaux de hauts fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique centrale et l'Afrique de l'Est).

des mesures que pourrait prendre la CEA pour apporter son appui à ses membres dans leurs efforts de développement.

41. À la lumière des débats, les comités ont formulé et adopté les recommandations énumérées ci-dessous, et ont demandé que le Bureau les transmette à la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique.

42. Il est conseillé aux membres de la CEA :

a) De renforcer les capacités de résilience structurelle et capacités budgétaires des institutions ;

b) De faciliter le commerce régional afin qu'il amortisse les effets des chocs mondiaux ;

c) D'accélérer l'industrialisation et le développement des chaînes de valeur ;

d) De moderniser les infrastructures et d'améliorer la connectivité régionale.

43. La CEA est encouragée à :

a) Donner suite à la création d'un forum de dialogue entre les fédérations du secteur privé d'Afrique centrale et d'Afrique de l'Est afin de renforcer l'interconnectivité pour les liens entre commerce et investissement ;

b) Répondre aux demandes de soutien de ses membres pour obtenir des ressources financières pour leurs projets susceptibles de recevoir le soutien des banques ;

c) Organiser une conférence au cours de laquelle ses membres pourront présenter à des organismes de financement des projets pouvant être financés ;

d) Si la demande lui en est faite, former ses membres à la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine ;

e) Continuer d'aider ses membres à mettre en place des stratégies nationales pour donner effet à l'Accord ;

f) Mener des études sur les chaînes de valeur régionales dans les secteurs non traditionnels, tels que les produits sylvicoles et les minéraux ;

g) Renforcer le soutien aux évaluations de l'économie bleue ;

h) Apporter son soutien à la validation des stratégies nationales en matière de tourisme ;

i) Organiser des ateliers sur le commerce numérique et la sécurité alimentaire.

VI. Clôture de la réunion [point 6 de l'ordre du jour]

44. Les participants ont souligné que la CEA devait :

a) Veiller à ce que les recommandations soient transmises aux parties prenantes concernées pour suite à donner, suivre le processus de mise en œuvre et tenir les comités informés des progrès accomplis ;

b) Continuer à apporter un appui technique à ses membres en Afrique centrale et en Afrique de l'Est en vue de faciliter leur mise en œuvre des recommandations.

45. Les comités ont décidé que les consultations au sujet des thèmes et lieux éventuels de la prochaine réunion devraient se poursuivre.

46. Dans leurs observations finales, le Directeur du Bureau sous-régional de la CEA en Afrique centrale et le Directeur du Bureau sous-régional de la CEA en Afrique de l'Est, Andrew Mold, ont remercié tous les participants pour la qualité des débats. Ils ont réaffirmé leur volonté de collaborer avec le Bureau pour mettre en œuvre les recommandations issues de la réunion commune.

47. Le Président du Bureau a déclaré la réunion commune close à 13 h 30, mercredi 1^{er} octobre 2025.

Annexe I

Principales observations et recommandations formulées lors des réunions de groupe spécial d'experts

I. Introduction

1. Le 2 octobre 2025, le Bureau sous-régional de la CEA en Afrique de l'Est a convoqué une réunion en ligne de groupe spécial d'experts, au cours de laquelle les experts ont examiné un rapport sur les effets des réductions de l'aide publique au développement (APD) sur les programmes de développement et leurs résultats en Afrique de l'Est⁶.

2. Le 3 octobre, le Bureau sous-régional a convoqué une autre réunion en ligne de groupe spécial d'experts, durant laquelle les experts ont examiné un rapport sur la manière d'exploiter au mieux les échanges commerciaux entre les États partenaires de la Communauté de l'Afrique de l'Est dans le contexte d'un ordre mondial en mutation⁷.

II. Principales observations et recommandations

A. Effets des réductions de l'aide publique au développement sur les programmes de développement et leurs résultats en Afrique de l'Est

1. Débat

3. Un représentant du secrétariat a présenté le rapport sur les effets des réductions de l'APD sur les programmes de développement et leurs résultats en Afrique de l'Est.

4. À la suite de la présentation du rapport, les experts ont déclaré que, même si l'APD a de tout temps été un instrument axé sur le développement, son efficacité au-delà des processus budgétaires nationaux restait incertaine, ce qui était particulièrement inquiétant pour les États en voie de sortir de la catégorie des pays les moins avancés, qui devaient souvent faire face au retrait de l'aide financière. Les organisations non gouvernementales, entre autres entités, avaient également subi le contrecoup des réductions de l'APD.

5. Les réductions de l'aide à l'échelle prévue pourraient ralentir les taux de croissance dans certains pays, comme la Somalie. En conséquence, les États avaient été contraints d'étudier d'autres options de financement et de chercher à bénéficier de dérogations pour les programmes essentiels. Cette évolution pourrait être une occasion de renforcer les systèmes nationaux et d'améliorer la gestion des risques fiduciaires.

6. Les récentes réductions de l'aide avaient eu des effets défavorables sur les services sociaux, en particulier dans des domaines comme la santé, l'éducation et la nutrition. Étant donné que la sous-région pourrait connaître des revers dans les progrès réalisés ces dernières années dans ces secteurs, la nécessité de mesures proactives visant à préserver les acquis du développement était clairement établie. Face à la contraction des apports d'aide, les

⁶ CEA, « The effects of ODA cutbacks in Eastern Africa's programmes and development outcomes – what do we know? » (à paraître).

⁷ CEA, « Eastern Africa's trade performance in 2024–2025: Resilience amid global uncertainty and regional integration gains » (document établi à l'occasion des réunions de groupe spécial d'experts).

organisations non gouvernementales étudiaient la possibilité d'adopter d'autres approches (établissement de partenariats avec les gouvernements pour appuyer les solutions mises en place à l'échelle nationale, renforcement des capacités de la société civile nationale, attribution du pouvoir décisionnel aux communautés et aux enfants, etc.). Ces changements témoignaient d'un rétrécissement de la marge d'action de la société civile traditionnelle et, dans l'optique d'un impact durable, nécessitaient des stratégies d'adaptation.

7. En République-Unie de Tanzanie, il ressortait d'une évaluation de l'incidence des réductions de l'APD sur les recettes générées et les activités socioéconomiques que le secteur de la santé avait été le plus touché, compte tenu de sa dépendance historique à l'égard des programmes financés par des sources extérieures. En réponse, le gouvernement avait adopté une démarche stratégique visant à renforcer l'autonomie et la viabilité budgétaires. Parmi les mesures figuraient l'augmentation des allocations budgétaires nationales à la santé et à l'éducation, la mise en place d'autres mécanismes de financement, tels que le Fonds d'affectation spéciale pour la lutte contre le sida, et des réformes ayant pour objet de renforcer les systèmes nationaux de collecte de recettes.

8. En République démocratique du Congo, les effets négatifs des réductions de l'APD sur le secteur privé ont été considérables, en particulier sur les microentreprises et petites et moyennes entreprises, dont beaucoup avaient tourné au ralenti ou cessé leurs activités du fait d'un accès réduit au microfinancement financé par des donateurs. En outre, les chaînes de valeur locales dans les principaux secteurs industriels du pays, tels que l'agro-industrie et l'industrie minière, avaient été désorganisées, car l'aide des donateurs avait auparavant subventionné les infrastructures critiques et les services essentiels. En outre, les initiatives portant sur la durabilité et l'inclusion, notamment celles qui ont trait à l'économie bleue, à l'économie verte et aux questions d'égalité des sexes, risquaient de marquer le pas, ce qui témoignait de la vulnérabilité des efforts de développement face à au revirement observé dans le financement extérieur.

9. L'aide humanitaire avait également pâti des réductions de l'APD, démontrant une fois de plus la fragilité des systèmes tributaires de l'aide et l'urgence de trouver des solutions résilientes financées par des sources nationales.

2. Recommandations

10. À la lumière des débats, les experts ont formulé et adopté les recommandations énumérées ci-après.

11. Il est conseillé aux membres de la CEA :

a) De réviser les cadres budgétaires en vue de promouvoir l'épargne intérieure, de mieux financer le secteur privé, de renforcer la coopération technique et d'accompagner le développement du commerce ainsi que le transfert de technologie et de compétences ;

b) D'élaborer des stratégies visant à renforcer la résilience budgétaire et l'autonomie financière ;

c) De revoir les mécanismes de financement des entreprises locales et des initiatives de développement ;

d) D'examiner des solutions de financement durables, y compris le renforcement de la mobilisation des ressources intérieures, et de réfléchir à des instruments de financement novateurs, tels que l'obligation-diaspora, qui ont été testés avec succès dans certains pays.

12. La CEA est encouragée à :

a) Inscrire l'APD en permanence à l'ordre du jour des forums sous-régionaux et continentaux, car il s'agit d'une préoccupation de longue date ;

b) Créer un observatoire de l'APD et, simultanément, recenser et soutenir les organisations non gouvernementales qui peuvent jouer le rôle d'institutions de développement de substitution ;

c) Se mettre en rapport avec la Banque africaine de développement au sujet de la création d'un programme d'assistance technique visant à élaborer des projets crédibles et pouvant être financés à l'intention des entreprises, y compris les petites et moyennes entreprises, en mettant particulièrement l'accent sur les jeunes ;

d) Collaborer avec la Banque africaine de développement pour savoir dans quelle mesure les petits États insulaires en développement sont prêts à affronter les réductions de l'APD et apporter un soutien à ceux qui ont déjà mis en place des stratégies d'adaptation appropriées ;

e) Aider les États à examiner les régimes budgétaires dans le but d'améliorer l'épargne intérieure, de mobiliser le financement du secteur privé, de renforcer la coopération technique, et de promouvoir le développement du commerce et le transfert de technologie et de compétences ;

f) Demander à la Banque africaine de développement d'être de nouveau aux côtés des États membres de la Commission de l'océan Indien, où sa présence a été limitée au cours de la dernière décennie ;

g) Promouvoir le recours à des mécanismes de financement alternatif, tels que l'obligation-diaspora ;

h) Exhorter les institutions continentales, les communautés économiques régionales et les gouvernements à mobiliser des ressources et à renforcer les capacités nécessaires à leur utilisation ;

i) Renforcer les cadres de dialogue sous-régionaux et continentaux permettant de mettre en place un régime de financement autonome pour l'Afrique, notamment dans des domaines tels que la mobilisation de l'épargne intérieure, le renforcement des cadres budgétaires et la promotion du développement du commerce afin d'atténuer l'effet des réductions de l'APD ;

j) Évaluer les incidences et l'efficacité de l'APD sur le développement ;

k) Aider ses membres à diversifier leurs sources de financement et à promouvoir la mobilisation des ressources par les institutions continentales, les communautés économiques régionales et les gouvernements.

B. Tirer au mieux parti du commerce en Afrique de l'Est dans le contexte d'un ordre mondial en mutation

1. Débat

13. Un représentant du secrétariat a présenté le rapport sur la manière de tirer au mieux parti du commerce en Afrique de l'Est dans le contexte d'un ordre mondial en mutation.

14. À la suite de la présentation du rapport, les experts ont déclaré reconnaître l'impact des droits de douane imposés par les États-Unis d'Amérique sur leurs importations en provenance de nombreux pays, en particulier sur le secteur textile, qui était essentiel pour certains pays de la sous-région. Il était toutefois risqué de se fier à la loi sur la croissance et les

perspectives de l'Afrique (*African Growth and Opportunity Act*) de ce pays, car il s'agissait d'un arrangement unilatéral. Les États d'Afrique de l'Est devaient diversifier leurs produits et leurs marchés. Parallèlement, ils avaient besoin d'une stratégie pour faire face au choc économique à court terme dû à l'instabilité du commerce mondial.

15. On ne pouvait que se féliciter que malgré les pressions mondiales, le rapport de la CEA mettait aussi en lumière les possibilités offertes. Il était nécessaire de prendre des mesures proactives et délibérées. La poussée des exportations de la Chine à destination de l'Afrique constituait une menace à la politique d'industrialisation. La résilience doit être renforcée grâce à des chaînes de valeur régionales plus solides – par exemple dans les secteurs de l'agrobusiness, du textile et de l'automobile – et les échanges intra-africains doivent être développés. Il était important que les entreprises africaines s'implantent dans les secteurs des services (logistique, technologies de l'information et des communications, tourisme, etc.), où le nombre croissant des obstacles non tarifaires était une contrainte majeure. Il y avait lieu d'identifier les nouveaux obstacles non tarifaires et autres obstacles au commerce dans la sous-région.

16. Le Gouvernement des États-Unis menaçait d'exiger du Gouvernement kényan qu'il autorise les importations de vêtements d'occasion en échange d'un accès au marché des États-Unis dans le cadre de la loi sur la croissance et les perspectives économiques de l'Afrique. Étant donné que les vêtements d'occasion ne répondaient pas à la définition du dumping au sens de l'Accord sur la mise en œuvre de l'article VI de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce de 1994 (Accord antidumping), il avait fallu redéfinir ce concept afin d'y inclure les dégâts que pouvait causer à l'environnement l'élimination des vêtements usagés en Afrique.

17. Même si, grâce au développement des infrastructures productives et à l'élimination de certains obstacles non tarifaires, par exemple en utilisant des postes-frontières uniques, le commerce en Afrique de l'Est avait doublé, mais la croissance de la productivité dans la sous-région était restée très faible.

18. Il serait utile de pouvoir disposer d'une analyse plus approfondie pour recenser les principaux acteurs et les chaînes de valeur qui alimentent le commerce en Afrique de l'Est. L'intensification des échanges commerciaux entre l'Afrique de l'Est et l'Afrique centrale serait bénéfique, cette dernière étant l'une des sous-régions les moins intégrées. La durabilité sociale et environnementale doit être intégrée dans le débat sur le commerce.

19. De nombreuses exportations africaines à destination des États-Unis, notamment l'acier, l'aluminium et le cobalt, étaient exemptées des nouveaux droits de douane imposés par ce pays. Parallèlement aux droits de douane qui frappent les exportations africaines vers les États-Unis, qui étaient en moyenne moins élevés que ceux qui frappent les produits exportés par d'autres régions, et à la dépréciation du dollar des États-Unis, ces exemptions ont rendu les produits africains plus compétitifs.

20. L'industrialisation et le commerce étaient étroitement liés par le besoin de normalisation ou d'une infrastructure de qualité efficace. En Afrique, un ensemble hétérogène de réglementations dans les différentes communautés économiques régionales constituait un obstacle majeur. Il était donc important d'élaborer une politique de qualité en Afrique et un cadre réglementaire technique à l'échelle du continent afin d'harmoniser les normes au sein de la Zone de libre-échange continentale africaine.

2. Recommandations

21. À la lumière des débats, les experts ont formulé et adopté les recommandations énumérées ci-après.

22. Les membres de la CEA sont encouragés :

a) À intensifier les efforts pour approfondir l'intégration régionale dans le cadre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, en promouvant les chaînes de valeur régionales dans des secteurs clés, tels que l'agrobusiness, le textile et l'industrie légère. Cela nécessitera de développer des parcs industriels intégrés et des zones franches pour doper la compétitivité et de promouvoir des politiques qui encouragent la recherche de sources d'approvisionnement et les achats en Afrique de l'Est, accordent la priorité à la valeur ajoutée nationale et appuient les entreprises dans la sous-région ;

b) À collaborer avec les organismes régionaux afin de réduire les goulets d'étranglement logistiques et réglementaires, en raccourcissant les délais nécessaires à la suppression des obstacles non tarifaires, en mettant en place des plateformes automatisées de facilitation du commerce, en donnant la priorité aux investissements dans les corridors de transport, les réseaux énergétiques et les infrastructures des technologies de l'information et des communications et en accélérant l'harmonisation des normes et des systèmes de certification dans le cadre continental, ce qui améliorerait l'efficacité des passages de frontière et renforcerait l'intégration des marchés ;

c) À réduire les facteurs de vulnérabilité face aux chocs externes en abandonnant progressivement les exportations de produits de base au profit des exportations de produits manufacturés à plus forte valeur ajoutée, grâce à la mise en place de mesures d'incitation et à l'élargissement de l'accès au financement pour les entreprises qui jouent un rôle actif dans la transformation et la modernisation industrielle ;

d) À diversifier les destinations des exportations en alignant les stratégies commerciales nationales sur les plans de mise en œuvre de l'Accord afin d'élargir davantage le marché continental, car, si la loi sur la croissance et les perspectives économiques de l'Afrique a apporté certains avantages commerciaux, la dépendance excessive de la sous-région à l'égard des préférences commerciales unilatérales présente des risques à long terme.

23. La CEA est encouragée à :

a) Établir un document d'orientation sur les chaînes de valeur régionales prioritaires et les possibilités de commerce entre l'Afrique centrale et l'Afrique de l'Est ;

b) Fournir aux communautés économiques régionales une assistance technique pour réduire les obstacles non tarifaires ;

c) Aider ses membres à renforcer leurs capacités de mettre en œuvre l'Accord, en mettant l'accent sur les règles d'origine et le règlement des litiges.

Annexe II

Principaux messages et principales recommandations des ambassadeurs d'Afrique centrale résultant de leur réunion tenue préalablement à la quatrième réunion commune des comités intergouvernementaux de hauts fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique centrale et l'Afrique de l'Est

1. Le Bureau sous-régional de la CEA en Afrique centrale a convoqué une réunion des ambassadeurs d'Afrique centrale à Yaoundé le 26 septembre 2025, au cours de laquelle se sont réunis des représentants des pays de la sous-région, ainsi que des représentants des communautés économiques régionales et d'autres institutions de la sous-région.

2. L'objectif principal était de permettre au Bureau sous-régional de présenter son rapport d'activité aux ambassadeurs, de renforcer les liens avec eux, en tant que premiers points de contact avec les États de la sous-région, et d'examiner les mécanismes d'échange régulier d'informations sur les activités et les ambitions du Bureau sous-régional. La réunion avait également pour objet de mobiliser les ambassadeurs pour qu'ils participent activement aux événements à venir, notamment la quatrième réunion commune des comités intergouvernementaux de hauts fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique centrale et l'Afrique de l'Est.

3. Parmi les participants figuraient des représentants du Cameroun, de la République centrafricaine, du Congo, du Gabon et de la République centrafricaine, ainsi que ceux de la Commission de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et de la Banque de développement des États de l'Afrique centrale.

4. Le Directeur du Bureau sous-régional, Jean Luc Mastaki, a ouvert la réunion en soulignant l'importance stratégique qu'elle revêtait dans le cadre du renforcement de la visibilité des mesures de la CEA parmi les gouvernements d'Afrique centrale. Il a insisté sur l'importance de la collaboration avec les ministères et les communautés économiques régionales, et a invité les ambassadeurs à aider la CEA en demandant que leur gouvernement tienne la Commission informée de leurs priorités nationales, facilite les missions de la CEA dans leur pays et mobilise des financements nationaux afin de résoudre les problèmes de liquidité.

5. Les débats ont été l'occasion de présenter les acquis, les publications, les difficultés rencontrées et les perspectives du Bureau sous-régional. Un participant a fait ressortir que les mesures de la CEA étaient alignées sur la stratégie nationale de développement et la politique de remplacement des importations de son pays. Un participant a salué les projets axés sur les femmes et les jeunes, et a préconisé de renforcer les échanges d'informations avec les missions diplomatiques. Un autre participant s'est félicité du soutien apporté à la stratégie industrielle de son pays et à un projet de zone économique spéciale dans son pays. En outre, un autre participant a manifesté son intérêt pour l'économie bleue et le développement numérique. Le représentant d'une institution de la sous-région a mis l'accent sur la collaboration portant sur la stratégie de remplacement des importations et sur la finalisation d'un mémorandum d'accord avec la CEA. Enfin, le représentant d'une autre institution de la sous-région a rappelé l'importance du Plan directeur consensuel des transports en Afrique centrale et s'est prononcé en faveur d'une coopération accrue en matière de financement vert.

6. À la lumière des débats, les experts ont formulé et adopté les recommandations énumérées ci-après.
7. La CEA est encouragée à :
 - a) Institutionnaliser un cadre permanent pour les discussions entre la Commission et les missions diplomatiques ;
 - b) Informer régulièrement les missions des activités en cours ;
 - c) Faire participer les missions aux filières utilisées par le Bureau sous-régional pour les publications et les bulletins d'information ;
 - d) Relancer une évaluation du Plan directeur consensuel des transports en Afrique centrale.